REÇU LE
19 NOV. 2020
MRC DE ROUSSILLON

Châteauguay, 16 novembre 2020

MRC Roussillon
260, rue St-Pierre, Bureau 200
St-Constant, QC, J5A 2A5

À l'attention de la Commission consultative de la MRC
Référence : Projet de règlement 215 pour la protection du Boisé Châteauguay-Léry

Monsieur,
Mesdames,

J'aimerais émettre une opinion concernant le projet de règlement 215. Moi, Nicole Daoust et mon frère,Jocelyn Daoust sommes propriétaires du 253-259 rue Maupassant à Châteauguay et nous nous opposons fermement à ce dit-projet. Nous croyons que les arguments avancés par monsieur le maire Pierre-Paul Routhier ne sont que fictifs et que les intérêts financiers de la Ville de Châteauguay en terme de taxes, que la proximité avec certains contracteurs intéressés à y construire les habitations en question, ainsi que le non-respect proverbial de l'environnement et des espaces verts de cette équipe sont beaucoup plus plausibles comme position envers le règlement 215.

Par contre, nous sommes en accord avec la position du maire de Léry, monsieur Walter Letham qui mentionne que si on commence à modifier le règlement où on permettrait d'augmenter à 70% les zones de construction au lieu de 45%; ceci deviendrait un précédent et ouvrirait la porte à tous les abus possible concernant ce boisé. Le souhait que monsieur Letham a exprimé, à savoir, que le Gouvernement intervienne et protège ces terrains est, à notre avis, la meilleure solution pour l'avenir.

Nous espérons que ces quelques mots venant de propriétaires concernés par le projet seront considérés comme valables et intéressants via le projet de règlement 215.

Nous demeurons attentifs à tout développement et souhaitons un dénouement positif pour la sauvegarde de l'environnement et par le fait même, la protection du Boisé Châteauguay-Léry.

Nicole Daoust
23, rue Valois, Châteauguay, QC, J6K 5B3

Jocelyn Daoust
2291, rue Delorimier, Montréal, QC, H2K 3X4